

Dans la Creuse, un projet de mine d'or se prépare dans l'indifférence... et la désinformation du public

Le 18 novembre 2013, un Permis Exclusif de Recherches (PER) de mines d'or, de cuivre, d'argent, de zinc, d'antimoine, d'étain, de tungstène et substances connexes dit « Permis de Villeranges », portant sur une surface d'environ 47,6 kilomètres carrés (territoires des communes d'Auge, de Bord-Saint-Georges, Chambon-sur-Voueize, Lépaud, Lussat, Sannat et Tardes) a été octroyé à la société COMINOR.

Un collectif citoyen de riverains du PER, constitué rapidement par des habitants du périmètre concerné, s'inquiète de ce projet, de ses conséquences pour les territoires et du silence qui entoure sa mise en place.

Une consultation publique fantôme, des élus ne relayant aucune information à leurs administrés

Déposée en janvier 2011 par COMINOR, la demande de PER a été soumise à consultation publique sur le site internet du ministère du Redressement productif du 24 juillet au 4 septembre 2013. Très peu d'habitants en ont été informés : hormis un article dans un quotidien régional (La Montagne du 23 août 2013), aucune information n'a été relayée par les pouvoirs publics. Une réunion en présence de la société exploitante a été organisée par la Préfecture de la Creuse en juillet 2013, à laquelle les maires des communes concernées par le PER ont été conviés. Les associations agréées de protection de l'environnement, quant à elles, n'ont pas été invitées. Aucun compte rendu officiel de cette rencontre n'est disponible, et les élus présents à cette réunion n'ont pas cru utile d'informer leurs administrés, ni pour certains, leur conseil municipal.

Dans nos territoires ruraux, où beaucoup de personnes n'ont pas accès à Internet, la publication d'une page web pour toute information reflète-t-elle une réelle volonté d'impliquer les habitants dans les décisions concernant leur territoire ? La Préfecture de la Creuse n'a quant à elle publié l'information que très tardivement sur son site internet (le 22 août 2013, soit quinze jours avant la fin de la consultation).

« *En Creuse, un projet de mine d'or se prépare dans l'indifférence du public* » peut à juste titre claironner le journal Les échos dès septembre 2013. Dans cette même édition, Dominique Delorme, directeur général de COMINOR, nous donne finalement la clé de ce silencieux déni de démocratie : « *Les maires concernés soutiennent le projet* ».

Des points de vigilance signalés par les administrations consultées

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Départementale des Territoires (DDT) et l'Agence Régionale de Santé (ARS), mais aussi les associations agréées de protection de l'environnement, ont signalé des points de vigilance particulièrement importants autour du PER de Villeranges, concernant notamment :

- les périmètres de protection de puits d'eau potable ;
- les deux ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique et Floristique) de type 2, dont la Vallée de la rivière Voueize traverse tout le périmètre
- un secteur avec des enjeux majeurs pour la biodiversité en Limousin, en bordure duquel se trouve un double site Natura 2000, en particulier la réserve naturelle de l'étang des Landes, une des trois réserves nationales de la Région ;
- enfin, particulièrement préoccupant, le périmètre demandé se trouve sur la seule zone du département où il existe une nappe souterraine !

L'extraction minière : un danger pour les populations et pour l'environnement

L'industrie minière moderne est tournée vers l'exploitation de gisements de faible concentration (selon la société exploitante, « *les premières estimations indiquent une densité aurifère de 4 grammes pour une tonne de minerai extraite, ce qui est suffisant pour assurer la rentabilité de l'opération* »). Elle implique l'utilisation de grands volumes de produits potentiellement toxiques (cyanure, acide sulfurique, etc.), ainsi que la production massive de déchets. Quelle que soit la technique utilisée (par galeries ou à ciel ouvert), l'étape de séparation des métaux de la roche nécessite toujours de lourds traitements chimiques, et dans le cas de l'or, des centaines de litres d'eau à la seconde.

Aux pollutions qu'implique le stockage des déchets issus de ces traitements, il faut ajouter l'accumulation de stériles – roches contenant des métaux non exploitables de manière rentable - qui provoquent des pollutions par drainages miniers acides et qui, au contact de l'eau et de l'air, libèrent des métaux lourds, de l'arsenic et/ou des substances radioactives contenues naturellement dans la roche. Ce dernier risque est à considérer avec sérieux dans le cas du PER de Villeranges, compte tenu de la présence avérée d'uranium dans le sous-sol de la Creuse.

Ce type de pollution peut durer jusqu'à plusieurs siècles, voire plusieurs milliers d'années. A ces pollutions de l'eau, il faut encore ajouter celles de l'air et du sol, la perturbation des écosystèmes locaux, la perte de biodiversité, l'affectation de la santé des riverains, sans compter les nuisances sonores et visuelles, parmi lesquelles l'augmentation du trafic routier – camions, engins de chantiers.

Le site des mines d'or du Châtelet, situé dans la commune voisine de Budelière, constitue localement un triste témoignage des désastres qu'engendre à long terme tout projet minier : pendant près de 60 ans, plus de 500 000 tonnes de déchets issus du traitement du minerai et pollués à l'arsenic ont été stockées à l'air libre, et ce au cœur d'une zone Natura 2000.

Dans la Creuse ou ailleurs, l'exploitation minière est un désastre pour les finances publiques.

Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, a récemment déclaré vouloir « *donner une nouvelle ambition à la France : celle de redevenir un pays dans lequel on peut exploiter des mines, comme le font de nombreux pays européens* ». De notre côté, nous ne pouvons que constater les dégâts considérables, qu'ils soient environnementaux ou financiers, engendrés par l'exploitation minière, ainsi que la perte de maîtrise de l'exploitation de ressources locales, qui se double à terme de la nécessité de mobiliser les fonds publics pour réparer les dégâts occasionnés :

- à Salsigne dans l'Aude (mine fermée en 2004, aujourd'hui l'un des sites industriels les plus pollués de France), où selon les calculs de la Cour des comptes, près de 50 millions d'euros seront nécessaires pour confiner les polluants sur le site, principalement payés par l'État, via l'ADEME, alors que le dernier exploitant était une filiale de compagnies minières australiennes ;
- à Rouez-en-Champagne dans la Sarthe, où quelque 300 000 m³ de terre gorgée de cyanure ont été laissés par le groupe Total après trois années d'exploitation ;
- au Châtelet en Creuse, où la fermeture du site, un demi-siècle plus tard, après une longue bataille menée par les riverains, aura coûté près de 4,5 millions d'euros au contribuable.
- en Limousin en général, et en particulier en Creuse, les conséquences de l'exploitation passée de l'uranium se ressentent encore de façon importante en terme de pollutions des eaux.

Qui s'occupera de dépolluer la mine une fois achevée son exploitation et pillé son territoire ?

Certes, l'obtention d'un permis exclusif de recherche n'ouvre pas immédiatement droit à l'exploitation, mais quelle société investira trois millions d'euros dans ces recherches (c'est ce qu'injectera la COMINOR) sans savoir où elle met les pieds ? Le risque de voir advenir une exploitation prochaine de nos sous-sols est important. Cette exploitation présente-t-elle réellement un enjeu majeur pour la France ? Et pour la Creuse ? ... Ou bien n'est-elle, une fois de plus, que l'objet de l'enrichissement de quelques-uns, au prix de notre santé, de celle de nos enfants et de la qualité de notre environnement ?

La société COMINOR, qui a fait la demande du permis de Villeranges, est une filiale du groupe La Mancha Resources, basée au Canada, revendue par Areva au milliardaire égyptien Naguib Sawiris (589^{ème} fortune mondiale). Autant dire que les habitants auront des interlocuteurs lointains, voire inaccessibles en cas de pollutions.

« La réaction des populations locales jouera un rôle primordial »

« La relance espérée par Arnaud Montebourg dépendra en grande partie du bon déroulement des premières opérations d'exploration, afin de rassurer des groupes internationaux qui voient la France « comme un pays où tout est très compliqué, surtout après le déplorable exemple des gaz de schiste », indique Didier Julienne, expert en matières premières (Les Échos, 10 09 2013). La réaction des populations locales, et en particulier des associations de défense de l'environnement, jouera un rôle primordial dans les investissements futurs. Comme le dit Jack Testard, président de Variscan (société exploitante en Sarthe), « si l'on réussit à démontrer que l'on arrive à travailler en France, on va attirer beaucoup de sociétés ».

Voilà affiché l'un des enjeux du PER de Villeranges, projet qui dépasse donc très largement le cadre local et dont les conséquences impacteront l'ensemble du pays. Autant dire que c'est une sacrée responsabilité qui pèse sur les épaules des habitants de notre petit territoire !